

Le scandale des petites retraites

On sait l'intention du gouvernement d'imposer, lors du « rendez-vous d'étape » de la réforme de 2003, prévu pour le printemps prochain, un allongement de la durée de cotisation à 41 ans d'ici à 2012, ce qui laisse présager, en l'état actuel de l'emploi, une dégradation du niveau des pensions.

13 millions de retraites, en recul constant

Mais, aujourd'hui, on préfère mettre l'accent sur la promesse de revaloriser de 25 %, à partir de cette année et d'ici à 2012, le minimum vieillesse et de porter à 60 %, au lieu de 54 % actuellement, le niveau des pensions de réversion. Six cent mille personnes, n'ayant pas ou peu travaillé en général, touchent cette prestation, **qui n'est pas une retraite mais un minimum social**, comparable au RMI, et qui s'élève à 628,11 euros. Ainsi augmenté, le minimum vieillesse resterait au-dessous du seuil pauvreté. Et, il laisse entier le problème du pouvoir d'achat des 13 millions de retraites, en recul constant depuis des années. Et là, le gouvernement n'est pas parti pour inverser la tendance : pour 2008, les pensions ont été royalement relevées de 1,1 %, soit moins que le rythme actuel de l'inflation (2,5 %). Quant aux basses pensions proprement dites, abusivement assimilées dans son discours au minimum vieillesse, Nicolas Sarkozy n'a, à ce jour, rien promis de précis. Or elles sont légion.

Un salarié sur deux, ayant une carrière complète à son actif, part actuellement avec le minimum contributif, soit moins de 600 euros par mois, à quoi il faut ajouter une retraite complémentaire estimée en moyenne à 150 euros. Et le phénomène est en croissance régulière : les bénéficiaires du minimum contributif représentaient seulement 33 % des pensions attribuées en 1990, 40 % en 2000. Explication ? C'est le résultat de la précarité croissante de l'emploi, dont les femmes font les frais plus souvent qu'à leur tour, et des réformes Balladur et Fillon qui, en modifiant le calcul des pensions (notamment par la prise en compte des « 25 meilleures années »), en dégrade le niveau année après année. Pourtant, retraité ou actif, personne ne peut vivre avec moins que le SMIC (à peine plus de 1 000 euros net), souligne la CGT, en réclamant une mesure de « rattrapage » immédiate de 200 euros pour toutes les pensions. Le « président du pouvoir d'achat » sera jugé à l'aune de ces attentes.

Il y a minimum et minimum

- **Le minimum vieillesse**, rebaptisé en 2006 Allocation de solidarité aux personnes âgées (**ASPA**), n'est pas une pension de retraite mais une allocation de solidarité en faveur des personnes de plus de 65 ans les plus défavorisées. Leurs ressources ne doivent pas dépasser un plafond annuel fixé à 7 719,52 euros pour une personne (13 521,27 euros pour deux). **L'ASPA est récupérable sur les successions** (pour la part dépassant les 39 000 euros). Son montant est de 628,11 euros par mois pour une personne (1

126,77 euros pour deux). Le seuil de pauvreté (fixé par l'INSEE à 50 % du revenu médian) est à 681 euros... Ces dernières années, le minimum vieillesse a été revalorisé... au minimum, en fonction de l'évolution des prix. Seuls quelques « coups de pouce » lui ont été donnés, (le plus significatif en 1981 : plus 25 % en une fois). Au 1er janvier 2007, on comptait 634 000 bénéficiaires de cette prestation.

- **Le minimum contributif**, en vigueur dans le régime général de la Sécurité sociale, pour les salariés du privé, est une garantie de retraite, attribuée à ceux dont la pension n'atteint pas un certain montant. Il s'élève à 579,85 euros actuellement. La Sécu verse la différence entre la pension à laquelle l'assuré a droit et ce montant. Cela concerne des travailleurs ayant effectué toute leur carrière au niveau du SMIC. Selon une étude du ministère du Travail, portant sur les années 2001-2004, 34 % des hommes et 64 % des femmes qui ont fait liquider leur retraite touchent ce minimum. Au total, un tiers des 13 millions de retraités sont concernés par cette basse pension.